

SARL GUIBERT FRERES

Activité de stockage de déchets du bâtiment, déchets d'ameublement, véhicules hors d'usage et traitement du verre - Ile de Saint-Pierre (975)

**DOSSIER D'ANNEXES AU FORMULAIRE DU CERFA
N°15679*03**

VOTRE INTERLOCUTEUR :

Antoine FAVREAU

Tél. : 06 18 45 64 66

E-mail : a.favreau@inddigo.com



www.inddigo.com

Juillet 2025



REDACTEURS
ANTOINE FAVREAU
LAURA CALAMIA

TOUT DROIT DE REPRODUCTION ET REPRESENTATION SONT RESERVES ET LA PROPRIETE EXCLUSIVE D'INDDIGO SAS, Y COMPRIS LES TEXTES ET LES REPRESENTATIONS ICONOGRAPHIQUES, PHOTOGRAPHIQUES. L'UTILISATION, LA REPRODUCTION, LA TRANSMISSION, MODIFICATION, REDIFFUSION OU VENTE DE TOUTES LES INFORMATIONS REPRODUITES SUR CE DOCUMENT (ARTICLES, PHOTOS ET LOGOS COMPRIS) OU PARTIE DE CE DOCUMENT (TEXTE Y COMPRIS) SUR UN SUPPORT QUEL QU'IL SOIT, OU ENCORE LA DIFFUSION SUR UN SITE INTERNET PAR LE BIAIS D'UN GROUPE DE DISCUSSION, FORUM OU AUTRE SYSTEME OU RESEAU INFORMATIQUE QUE CE SOIT, ET CE DANS LE CADRE D'UNE UTILISATION A CARACTERE COMMERCIAL OU NON LUCRATIF, SONT FORMELLEMENT INTERDITES SANS L'AUTORISATION PREALABLE ET ECRITE DE LA SOCIETE INDDIGO SAS.

SOMMAIRE

PJ N°1 : CARTE DE SITUATION DE L'INSTALLATION PROJETEE AU 1/25 000.....	4
PJ N°2 : PLAN A L'ECHELLE 1/2 500 DES ABORDS DE L'INSTALLATION	6
PJ N°3 : PLAN D'ENSEMBLE A L'ECHELLE 1/200 AU MINIMUM DES DISPOSITIONS PROJETEES DE L'INSTALLATION AVEC UNE BANDE DE 35 M	8
PJ N°4 : DOCUMENT PERMETTANT L'APPRECIATION DE LA COMPATIBILITE DES ACTIVITES PROJETEES AVEC L'AFFECTATION DES SOLS	10
PJ N°5 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	12
1 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'EXPLOITANT	12
1.1 Capacités financières de l'exploitant	12
1.2 Capacités techniques de l'exploitant	12
PJ N°6 ET 7 : DOCUMENT JUSTIFIANT DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS GENERALES.....	17
PJ N°8 ET 9: AVIS DU PROPRIETAIRE ET AVIS DU MAIRE OU DU PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT DE COOPERATION INTERCOMMUNALE COMPETENT EN MATIERE D'URBANISME	19
PJ N°10 : JUSTIFICATIF DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE	22
PJ N°12 : DOCUMENT PERMETTANT L'APPRECIATION DE LA COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES	23
1 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX	24
2 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)	24
3 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PLAN NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS.....	24
4 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PLAN NATIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DE CERTAINES CATEGORIES DE DECHETS.....	24
5 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PROGRAMME D' ACTIONS NATIONAL ET REGIONAL POUR LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE	24

LISTE DES TABLEAUX

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.

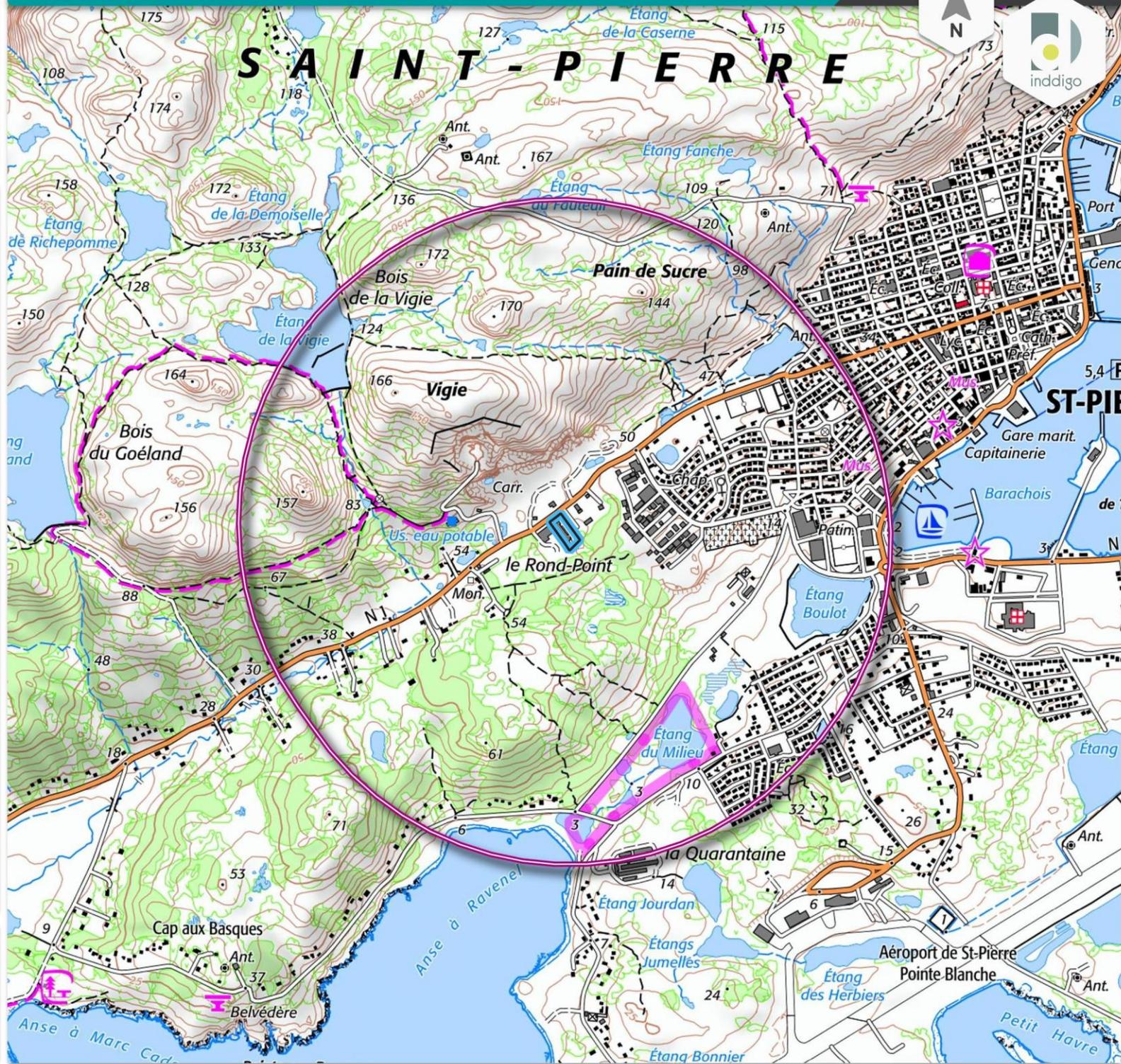
PJ N°1 : CARTE DE SITUATION DE L'INSTALLATION
PROJETEE AU 1/25 000

SARL GUIBERT
FRÈRES



- Emprise du site d'étude
- Rayon affichage

» PLAN DE SITUATION DE L'INSTALLATION



Format A4 - Echelle 1/25000

Sources : Inddigo,

Fond de plan : Scan25©-IGN

Réalisation : Stéphanie Javelle - Inddigo - Mai 2025

PJ N°2 : PLAN A L'ECHELLE 1/2 500 DES ABORDS DE L'INSTALLATION

SARL GUIBERT
FRÈRES



» ABORDS DE L'INSTALLATION



 Emprise du site d'étude



0 50 100 m



Format A4 - Echelle 1/2500

Sources : Inddigo,

Fond de plan : Scan25©-IGN

Réalisation : Stéphanie Javelle - Inddigo - Mai 2025

**PJ N°3 : PLAN D'ENSEMBLE A L'ECHELLE 1/200 AU
MINIMUM DES DISPOSITIONS PROJETEES DE
L'INSTALLATION AVEC UNE BANDE DE 35 M**

 Emprise du site d'étude

0 10 20 m

Format A1 - Echelle 1/500
Sources : Inddigo,
Fond de plan : Scan250-©IGN
Réalisation : Stéphanie Javelle - Inddigo - Mai 2025



PJ N°4 : DOCUMENT PERMETTANT
L'APPRECIATION DE LA COMPATIBILITE DES
ACTIVITES PROJETEES AVEC L'AFFECTATION DES
SOLS

Compatibilité du projet avec le Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme (STAU)

L'occupation du sol de la collectivité territoriale d'Outre-Mer de Saint-Pierre et Miquelon est régie par le Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme (STAU) ainsi que le code local d'urbanisme (CLU).

Le projet ne prévoit aucune construction en dehors de la mise en place de containers de stockage et de la plateforme VHU. Aucun bâtiment ne sera construit dans le cadre du projet.

Article UE 1 Les parcelles du projet se trouvent en zone UE du STAU. Dans ce secteur, le règlement du STAU précise que les activités industrielles sont autorisées dans ce secteur UE.

- L'activité de la SARL GUIBERT est compatible avec les activités acceptées sur la zone

Le règlement précise également que les constructions ne peuvent engendrer de nuisances incompatibles avec l'environnement naturel et urbain existant et ne peut être de nature à produire des effets nocifs sur le sol et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux et de façon générale à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement.

- L'activité de la SARL GUIBERT maîtrise ses incidences sur l'environnement et la santé humaine. La notice d'incidence disponible en annexe 3.3 détaille l'analyse des incidences du projet sur son environnement. L'activité est compatible avec le STAU.

Les autres articles du STAU visent l'aménagement de nouvelles constructions et bâtiments, notamment au travers des caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères et des équipements et réseaux.

- L'activité de la SARL GUIBERT s'inscrit dans la continuité de l'exploitation des bâtiments et constructions déjà en place sur la parcelle. L'activité de la SARL GUIBERT est compatible avec le STAU.

PJ N°5 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

1 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'EXPLOITANT

1.1 CAPACITES FINANCIERES DE L'EXPLOITANT

En 2025, le capital social de l'entreprise est de 180 000 €.

Le chiffre d'affaires 2024 est de 7 068 000 euros. La SARL GUIBERT connait une situation économique saine avec notamment une croissance moyenne d'environ 12% ces 3 dernières années.

1.2 CAPACITES TECHNIQUES DE L'EXPLOITANT

La SARL GUIBRET FRERES s'organise autour des compétences polyvalentes indiquées dans l'organigramme suivant.

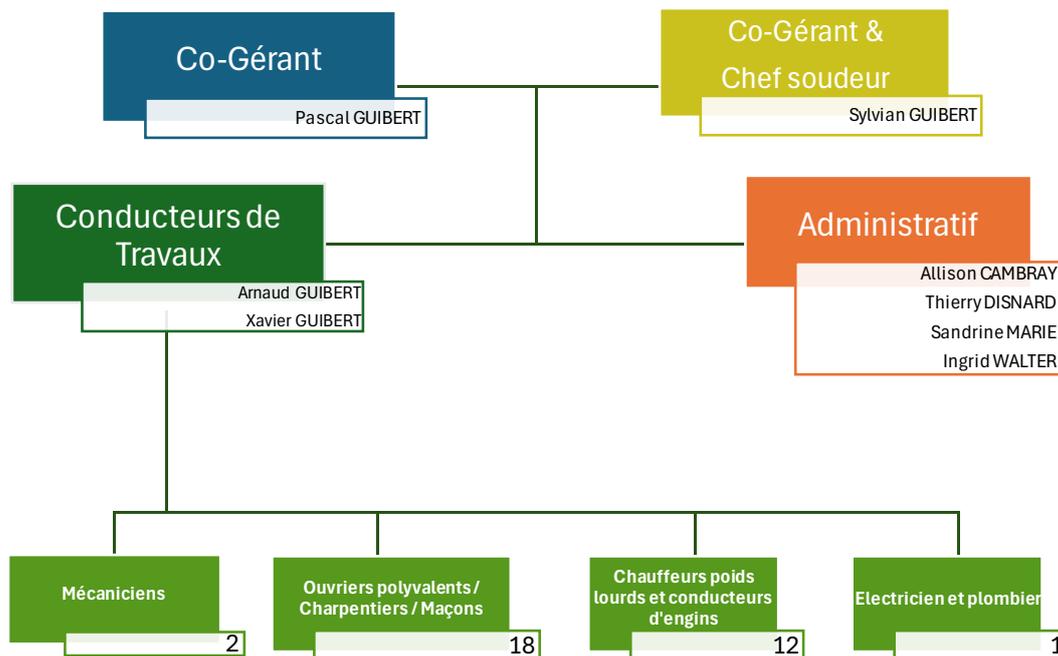


Figure 1 : Organigramme de l'entreprise

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités, la SARL Guibert dispose des équipements suivants.

- Camion plateau**



- Camions benne**



- Pelles équipées de pince de tri, grappin ou cisaille**



- Chariot télescopique**



- Citerne à eau**



- Nettoyeurs haute pression eau chaude / eau froide.



- Chariot élévateur



- Chargeur CAT938G



- Cabane de chantier



- Containers 40 pieds et 20 pieds.



- Ensemble Camion-tracteur et châssis porte- conteneur ajustable 20'-40'



- Camion tracteur



- Machine à démonter les pneus (déjanteur)



- Groupe électrogène



- Grappin



- Cisaille



- ☑ Presse à voiture
Bronneberg GPS M5



- ☑ Broyeur multi matériaux
Pronar PRO S.1



- ☑ Système dépollution
AutoDrain (Huile, liquide
frein, liquide
refroidissement et
essence)



PJ N°6 ET 7 : DOCUMENT JUSTIFIANT DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS GENERALES

Compatibilité avec les prescriptions générales applicables aux rubriques suivantes et documents associés :

- **2a_PJn°6 – Rubrique ICPE n°2710 : installation de collecte de déchets non dangereux apportées par leur producteur initial (régime de l'enregistrement) – arrêté du 26 mars 2012**
- **2b_PJn°6 - Rubrique ICPE n °2712-1 : installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage (régime de l'enregistrement) - arrêté du 26 novembre 2012 ;**
- **2c_PJn°6 - Rubrique ICPE n °2713 et 2714 : métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux et déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textile, bois (régime de la déclaration) – arrêté du 06 juin 2018 ;**
- **2d_PJn°6 - Rubrique ICPE n °2715 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre (régime de la déclaration) – arrêté du 15 octobre 2010 ;**
- **2e_PJn°6 - Rubrique ICPE n ° 2791 : installation de traitement de déchets non dangereux (régime de la déclaration) – arrêté du 23 novembre 2011**
- **2f_PJn°6 – Plan des potentiels de dangers**
- **2g_PJn°7 – Modélisation d'incendie FLUMilog – détail des calculs – alvéole bois – rubrique 2714**
- **2h_PJn°7 – Modélisation d'incendie FLUMilog – détail des calculs – Local DEA – rubrique 2714**

Cf. pièces annexes 2a à 2h du présent dossier.

**PJ N°8 ET 9 : AVIS DU PROPRIETAIRE ET AVIS DU
MAIRE OU DU PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
COMPETENT EN MATIERE D'URBANISME**

AVIS DU PROPRIETAIRE

Non concerné : Guibert Frères est propriétaire de la parcelle.

AVIS DU MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Saint-Pierre, le 14 août 2025

SARL GUIBERT Frères
53 route Iphigénie
BP : 861
97500 SAINT-PIERRE

Nos réf. : MAIRIE/YC/CS/313/2025

Objet : Avis du maire, compétent en matière d'urbanisme, sur la remise en état du site

Messieurs,

Conformément à l'article R. 512-46-4-5° du Code de l'environnement, la SARL GUIBERT FRERES, qui envisage l'enregistrement et la déclaration ICPE de ses activités de gestion de déchets sur son site, route Iphigénie, a sollicité mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

Votre demande concerne la mise en place d'une installation de gestion de déchets non dangereux sur les parcelles cadastrales référencées SAO048, SAO0100, SAO0102 et SAO0255.

En réponse, je vous informe que si l'activité devait s'arrêter, le site devrait être remis, à votre charge, dans un état compatible avec l'affectation prévue dans le zonage, soit un usage lié à une activité artisanale, industrielle ou commerciale, correspondant au zonage UE du Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme (STAU).

A minima, si les activités ne sont pas maintenues, les démarches suivantes pourront être effectuées :

- Evacuation de la totalité des déchets et matériaux présents sur le site ;
- Evacuation des capacités non fixe de stockage de déchets (conteneurs, alvéoles, etc.) ;
- Les bâtiments et ouvrages maçonnés seront conservés afin d'être réutilisés dans le cadre d'une activité compatible avec l'usage prévu au sein de la zone UE du STAU ;
- En cas de travaux de remaniement des sols (excavation de sols, réalisation de fondations), un examen de sols devra être réalisé. Si nécessaire, des mesures de gestion des terres excavées seront prises.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Yannick CAMBRAY



MAIRIE DE SAINT-PIERRE – 24 rue de Paris – B.P. 4213 – Saint-Pierre – 97500 Saint-Pierre et Miquelon
<http://www.mairie-stpierre.fr> - contact@msp975.fr

PJ N°10 : JUSTIFICATIF DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Non concerné : aucun permis de construire ne sera déposé dans le cadre du présent projet

PJ N°12 : DOCUMENT PERMETTANT
L'APPRECIATION DE LA COMPATIBILITE DU
PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET
PROGRAMMES

1 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Aucun SDAGE ne s'applique sur le territoire de Saint-Pierre et Miquelon.

2 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Aucun SAGE ne s'applique sur le territoire de Saint-Pierre et Miquelon.

3 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PLAN NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS

La loi anti-gaspillage du 10 février 2020 prévoit que chaque éco-organisme élabore et met en œuvre un plan de prévention et de gestion des déchets dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution à Saint-Pierre-et Miquelon. L'objectif est d'améliorer les performances de collecte et de traitement des déchets dans ces territoires afin qu'elles soient identiques à celles de la France métropolitaine.

Le projet est donc compatible avec les objectifs de ce plan.

4 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PLAN NATIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DE CERTAINES CATEGORIES DE DECHETS

Le projet n'est pas à l'origine de déchets radioactifs ou contenant des polychlorobiphényles (PCB) et polychloroterphényles (PCT).

5 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PROGRAMME D'ACTIONS NATIONAL ET REGIONAL POUR LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE

Le projet n'est pas à l'origine de rejets aqueux susceptibles de contenir de l'azote.

